



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/42/793

S/19292

23 novembre 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-deuxième session  
Point 47 de l'ordre du jour  
CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU  
CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 19 novembre 1987, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par le Secrétaire du Comité populaire du Bureau du peuple pour les relations extérieures, M. Jadalla Azzouz Talhi, au sujet de la préoccupation de la Jamahiriya arabe libyenne devant les événements dans la région du golfe Arabique et l'évolution de la situation au cours de ces derniers jours.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 47 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ali Abudussalam TREIKI

ANNEXE

Lettre du Secrétaire du Comité populaire du Bureau du peuple pour  
les relations extérieures de la Jamahiriya arabe libyenne

La grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste suit avec un vif intérêt et une profonde préoccupation les événements dans la région du golfe Arabique, et en particulier l'évolution de la situation au cours de ces derniers jours. A cet égard, nous souhaitons attirer l'attention de la communauté internationale sur les faits suivants :

1. La navigation dans le golfe Arabique est menacée par la présence militaire accrue des flottes des Etats-Unis d'Amérique et de leurs alliés européens au point que les navires civils, voire les bateaux de pêche, ne sont plus à l'abri des dégâts causés par les missiles et les canons de ces flottes.

2. Les événements ont démontré la fallacité du prétexte invoqué par les Etats-Unis d'Amérique, à savoir que ces flottes ont été envoyées dans la région pour protéger la liberté de navigation dans le golfe Arabique. La preuve la plus éclatante en est qu'un bateau de pêche a essuyé des tirs provenant d'un navire de guerre des Etats-Unis et qu'un marin pêcheur a été tué. La présence des flottes en question aggrave donc la tension dans cette région et a pour effet de mettre en danger la navigation au lieu de la protéger.

3. Lorsque les Etats-Unis d'Amérique prétendent vouloir mettre fin à la guerre du Golfe, nous n'y voyons qu'une forme d'hypocrisie. S'ils disaient vrai, ils auraient nécessairement suivi cette politique dès le début sans attendre près de huit ans après le déclenchement de la guerre. Ils ont au contraire encouragé la poursuite de la guerre, au point de fournir des armes et du matériel militaire à l'un des belligérants.

4. L'enthousiasme manifesté par les Etats-Unis d'Amérique pour l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité est surprenant. Ce pays n'est pas connu pour son respect ou son souci des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies. Il n'en faut pour preuve que son attitude à l'égard des résolutions relatives à la cause du peuple palestinien ou du peuple namibien et sud-africain. On se demande donc qui a chargé les Etats-Unis d'agir au nom du Conseil de sécurité, acceptant ou rejetant les interprétations, ou évaluant les positions adoptées par les Etats au sujet des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

5. La sécurité et la liberté de navigation dans le golfe Arabique ne seront pas garanties par les flottes des Etats-Unis et de leurs alliés. Elles ne le seront que par le retrait définitif de ces flottes du Golfe et par l'ouverture d'un dialogue débouchant sur une action sérieuse en faveur de la paix dans cette région vitale du globe, paix qui est incompatible avec la présence des navires de guerre des Etats-Unis et des canons de leurs alliés, faisant régner la peur, l'intimidation et la menace sous prétexte de protéger le commerce maritime et d'assurer la liberté de navigation.

Le Secrétaire du Comité populaire du Bureau  
du peuple pour les relations extérieures,

(Signé) Jadalla Azzouz TALHI